Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_088-DE

DC_2026_088

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

Secrétaire de séance : Monsieur LAPAUSE Paul

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 59 Votants (dont 4 pouvoirs) : 63	L'an deux mille vingt six, le cinq mars le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 27/02/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Karine MOREL,Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Marie-Christine MORICE,Laurent FESSELIER,Joseph JEULAND,Frédéric MARTIN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_088-DE

DC_2026_088

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

- Réseau Arléane des bibliothèques (LEPAC) - Règlement du jeu concours pour le temps fort dans le cadre de l'action culturelle Délire en Mai

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2018_115 du conseil d'agglomération du 6 juillet 2018 validant la prise de compétence lecture publique par la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2022_064 du conseil d'agglomération du 7 avril 2022 relative à l'arrêt du projet de territoire 2022-2026 de Vitré Communauté ;
Vu la délibération n° 2024_041 du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 validant l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques Arléane (2024-2029) ;
Vu la délibération n° 2024_269 du conseil d'agglomération du 14 novembre 2024 approuvant le projet de service Lecture Publique et Art Contemporain (LEPAC) ;
Vu la délibération n° 2025_229 du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 validant pour Délire en mai 2026 (11ème édition) la convention de partenariat avec les établissements scolaires de Vitré Communauté pour la fête du livre ADO ;

Considérant que les projets du réseau Arléane ont pour objectif le développement du numérique, de la vie littéraire et des arts, notamment de l'art contemporain à l'échelle communautaire ;

Considérant le développement des actions culturelles sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que la manifestation « Délire en mai », en lien avec la vie littéraire et à destination des adolescents, a lieu chaque année scolaire et se clôture avec un temps fort au mois de mai ;

Considérant qu'à cette occasion, le réseau Arléane des bibliothèques de Vitré Communauté organise des jeux littéraires lors du temps fort du mois de mai ;

Considérant que le réseau Arléane des bibliothèques de Vitré Communauté offrira un lot aux gagnants des jeux littéraires, la valeur maximum d'un lot étant de 25€ ;

Il vous est proposé :
- D'approuver le jeu-concours organisé dans le cadre de la manifestation « Délire en mai », elle-même organisée chaque année scolaire, avec un temps fort au mois de mai ;
- D'approuver le montant maximal de la valeur d'un lot distribué, soit 25€ ;
- D'approuver le règlement dudit jeu-concours, tel qu'annexé.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 63

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 63**
- **Contre : 0**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_088-DE

DC_2026_088

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 09/03/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

Le Secrétaire de séance,
Paul LAPAUSE

Signé par : Paul LAPAUSE
Date : 09/03/2026
Qualité : 1er vice-président : Paul Lapause

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.